

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1976)  
**Heft:** 389

**Artikel:** Emissions de télévision scolaires et éducatives : des bouteilles vides à la mer de l'information  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1024019>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# *Un des défis majeurs de la décennie* (fin)

*Un des défis majeurs de la prochaine décennie, quand des satellites lanceront des programmes sur le monde entier, sera celui de la fabrication et de l'utilisation des émissions de télévision. Il n'est pas sans importance que des programmes nationaux, régionaux et locaux soient alors offerts aux établissements d'enseignement et aux centres de formation permanente.*

*En 1970, le rapport Hari proposait la création d'un service de radio-télévision éducative et, à plus ou moins longue échéance, un Conseil national de l'éducation. Sans doute était-il alors trop*

*en avance sur son temps. Aujourd'hui ce rapport demeure toujours la seule étude sérieuse sur laquelle les Départements de l'instruction publique et la SSR peuvent construire une véritable politique culturelle et éducative.*

*Il ne s'agirait pas, si l'on entre dans la pratique, de mettre sur pied une nouvelle machine administrative, lourde par définition, et vouée aux compromis intercantonaux, presque irréalisables et ramenés à l'avance au plus petit dénominateur commun culturel : en réalité toute une matière éducative est là, à disposition; elle doit être exploitée le plus largement possible, distribuée dans les circuits les plus adéquats, proposée à l'examen critique du plus grand nombre. Ce premier objectif est réalisable dans des délais acceptables. Voir ci-dessous !*

## **Emissions de télévision scolaires et éducatives : des bouteilles vides à la mer de l'information**

*« Reprise probable des émissions au début 75 », titrait « La Liberté » du 6 mars 1974. L'article rapportait alors la réponse du Conseil d'Etat fribourgeois à la question d'un député sur la télévision scolaire. Plus récemment, des communiqués de presse ont annoncé en fanfare « des programmes pilotes », « une télévision scolaire modèle ». Pour 1976, puis pour 1977... On ne voit toujours rien venir. Il paraît cependant que « ça bouge »... A vrai dire, nombreux sont les observateurs qui vont répétant que la mariée est trop belle, et qu'on ne la verra jamais à moins d'une conversion. Car si l'école est en retard d'un moyen de communication, la commission romande de radio-télévision semble au moins en retard d'une guerre.*

L'enregistrement des émissions, leur rediffusion en circuit fermé ont constitué une première étape vers une utilisation plus souple du petit écran en

milieu scolaire. Un progrès décisif vient d'être accompli avec le magnétoscope à cassette, un appareil simple à manipuler, fiable. Copiés sur cassettes, les films, toutes les émissions TV peuvent être utilisés à la carte, par l'enseignant lui-même, intégrés dans une stratégie pédagogique. Avec un magnétoscope à cassette robuste et une diffusion vidéo sur petit écran (qui deviendra grand), avec un choix considérable de programmes, la télévision éducative peut prendre enfin un nouveau départ. Sauf en Suisse romande...

### **Un constat d'échec**

La TVSR a interrompu ses programmes scolaires expérimentaux en 1969. Pendant six ans une soixantaine d'émissions avaient été diffusées. Audience à peu près nulle, intérêt minime, un constat d'échec.

Une commission Télévision suisse romande-Départements de l'instruction publique est mandatée, un rapport déposé en 1970. Tenu long-

temps officieux, ce document, appelé « le rapport Hari » (voir DP 210, 211) préconise trois options fondamentales :

- un service unique de radio-télévision éducative (RTE);
- l'intégration des émissions TV à l'enseignement dans une stratégie « multimedia »;
- une conception globale et nationale de la télévision en milieu scolaire et dans le cadre de l'éducation permanente.

Jugé trop centralisateur et audacieux par la majorité des cantons romands qui craignent l'impérialisme genevois et socialiste, le rapport est finalement escamoté. Petites manœuvres en coulisses. Une nouvelle commission ressurgit discrètement en 1972, présidée par M. J. Cavadini, secrétaire à la coordination romande, député libéral.

Chargée d'étudier les problèmes de la télévision scolaire, cette nouvelle commission ignore alors délibérément les centres TV de Genève et Neuchâtel. Le « rapport Cavadini » est déposé en 1972. Grâce, semble-t-il, à ses perspectives réduites, il est accepté sans enthousiasme par les différentes parties. Mais sans que des engagements financiers précis soient définis de part et d'autre...

La commission a renoncé à considérer la télévision comme partie intégrante des programmes, comme un moyen d'enseignement. Elle s'est bornée aux options très générales (DP 234).

- former les élèves à l'éducation visuelle : TV-scopies.
- introduire l'actualité dans le domaine scolaire : actualités hebdomadaires.
- proposer des moyens complémentaires d'illustration pédagogique à caractère pluridisciplinaire : illustration des programmes primaires de 1 à 4.

En 1976, une commission romande de radiotélévision scolaire est mise en place ainsi qu'une commission de production; enfin deux délégués pédagogiques ont été désignés, ils sont actuellement en cours de formation. Les premières réalisations devraient être diffusées sur antenne en 1977...

Aujourd'hui, ayant opté pour une carrière politique, M. J. Cavadini a renoncé à ses fonctions de secrétaire romand. Et le rapport de « sa » commission, dont les avantages avaient provoqué un faible consensus en 1972, est aujourd'hui dépassé. Du fait du progrès technologique d'une part, du fait de l'évolution même de la conception de la télévision en milieu scolaire d'autre part. Une fois encore, quelques bouteilles vides vont être jetées à la mer...

### Des perspectives nouvelles

Un séminaire récent du Greti, qui réunissait des enseignants de toute la Suisse romande, a étudié le problème-clé des équipements des écoles. Voyons les choses concrètement !

Pour être véritablement efficace et nécessaire, le document filmé doit être contrôlé par le maître, intégré dans le cours à la carte. A cet égard, l'appareil à vidéocassettes est idéal. Disposé sur un chariot mobile, l'ensemble magnétoscope-moniteur TV peut être déplacé d'une classe à l'autre. Le maître décide lui-même du passage du document, il l'interrompt à son gré. Pas de salle spéciale, pas d'obscurcissement, pas de bruit d'appareil. Les élèves prennent des notes, consultent des imprimés.

Le cercle vicieux — pas de programme, donc pas d'appareil et vice versa — est enfin rompu. Les vidéocassettes sont sur le marché à un prix accessible, et les bonnes émissions TV ne manquent pas. Déjà nombre d'écoles et d'associations enregistrent des productions de la SSR — ce qui est illégal mais toléré — et des télévisions étrangères. Car il y a abondance de réalisations parfaitement intégrables à l'enseignement de n'importe quel niveau. Voir, par exemple, certains volets de « Temps présent », d'« Affaires publiques », d'« A bon entendeur salut ». Ainsi le film de Peter Ammann sur Uri, dans la série « Vingt-deux fois la Suisse », peut-il être un extraordinaire documentaire de géographie. A condition bien sûr que l'enseignant sache utiliser la vidéo et la complète par des explications et des imprimés !

Plutôt que d'aborder globalement l'étude des moyens de communication de masse, pourquoi ne pas utiliser des émissions TV, des coupures de presse comme moyens pédagogiques ? Des émissions destinées à tous les publics, et qui, selon les sujets, constituent des documents uniques. Par définition, le langage du film devrait être compris par tous. C'est son intégration systématique dans l'enseignement qui constitue la meilleure éducation à la télévision.

L'utilisation pédagogique de la TV quotidienne en milieu scolaire ne condamne pas la télévision éducative. Bien au contraire, car celle-ci a évolué dans le choix de ses réalisations, dans leur conception qui se rapproche de plus en plus de celle de

la grande télévision. Les productions ne concernent plus le seul public scolaire, elles ne sont plus centrées sur la seule culture du passé ou des beaux-arts. A ce sujet, les nouvelles options françaises sont caractéristiques :

- réalisations en studio : émissions en direct d'information sur l'enseignement et l'éducation, questions d'intérêt national;
- réalisations en studio : émissions en direct où des lycéens, des jeunes participent à un débat, une rencontre avec des personnalités, par exemple de la presse;

### ● SUITE ET FIN AU VERSO

*D'autres productions, dans le domaine des langues et de l'information des maîtres, visent un public beaucoup plus large.*

*Comme la TVSI, la Télévision suisse alémanique (TVSA) produit, coproduit ou achète des émissions. Seule originalité : les cours de formation du « Telekolleg » qui sont empruntés aux chaînes allemandes. Mais l'utilisation de toutes ces émissions diffusées sur antenne reste très faible. A cause de la diversité des cantons et des systèmes scolaires, à cause du sous-équipement des écoles en récepteurs TV, surtout en récepteurs couleur, à cause enfin du caractère traditionnel de la plupart des émissions.*

*En Suisse comme à l'étranger, en dépit des prophéties audio-visuelles, l'audience des émissions scolaires et éducatives reste faible, leur impact insignifiant. Celles-ci ne correspondent, du fait de leur diffusion sur antenne, ni avec les programmes ni avec les horaires scolaires. En fait, il faut admettre que l'information de masse est pratiquement incompatible avec l'éducation qui implique le groupe, l'imprimé, et surtout le « media » le plus précieux, le maître !*

## L'avance du Tessin

*Les télévisions des pays développés comportent généralement des programmes scolaires ou ont une chaîne uniquement consacrée à l'éducation. En Grande-Bretagne, en Allemagne fédérale, il est même possible d'obtenir un diplôme en suivant un enseignement « multimedia » qui comprend notamment des cours télévisés.*

*En Suisse chaque région linguistique a la responsabilité de ses programmes scolaires et éducatifs. Inexistants en Suisse romande, ils se poursuivent régulièrement sur les antennes des deux autres chaînes nationales.*

*C'est le Tessin, unique partenaire de la Télévision suisse italienne (TVSI) qui fait les expériences les plus intéressantes. Des émissions, par exemple la « Géographie du Tessin », ont été pendant plusieurs années intégrées à l'enseignement régulier, pratiquement obligatoires dans les écoles primaires. Conçues dans une perspective multimedia, elles sont accompagnées de divers documents écrits. Des séries plus générales sont diffusées pour les élèves du secondaire inférieur et du secondaire supérieur.*

# Emissions de télévision scolaires et éducatives: des bouteilles vides à la mer de l'information (suite et fin)

— productions de films : reportages, documentaires sur des problèmes contemporains et des sujets divers des programmes d'enseignement; Diffusées l'après-midi sur antenne, les émissions peuvent être enregistrées dans les écoles et centres régionaux; elles sont également distribuées en films et en cassettes par l'office compétent.

En fait, il n'y a plus de « télévision scolaire ». On parle maintenant de télévision en milieu scolaire et de programmes éducatifs. Par leur forme et leur contenu, ceux-ci peuvent intéresser tous les publics.

## Pourquoi attendre ?

En résumé, pourquoi attendre le temps des émissions scolaires ? Les programmes du Département de l'information de la TV comportent maints documents exemplaires, directement intégrables à l'enseignement.

Compte tenu de cette situation, plusieurs cantons ont pris des initiatives en matière d'équipement et de production TV. Dans tous les pays on observe du reste les mêmes tendances : des centres régionaux, des groupes indépendants se créent, qui enregistrent et réalisent des films, qui les distribuent sur divers supports aussi bien dans les écoles que dans des associations publiques et privées.

Pour sa part, le canton de Genève a consenti des investissements importants pour doter, d'une part les établissements secondaires d'une infrastructure audiovisuelle, d'autre part le Cycle d'orientation d'un Centre de production. Depuis 1971, avec des moyens limités et dans la solitude, TVCO produit et coproduit des séries de films correspondant au programme de l'enseignement des élèves de douze à seize ans. Mais celles-ci répondent aussi aux besoins des autres écoles et des diverses collectivités. C'est ainsi que les séries sur l'Antiquité,

l'Histoire contemporaine, les Sciences naturelles, l'Education civique sont utilisées dans d'autres cantons.

Le canton de Neuchâtel a également consenti des investissements importants dans les domaines de la télévision en circuit fermé. Plusieurs établissements ont été pourvus d'un matériel de production léger, utilisé par des maîtres et des élèves, et des appareils nécessaires à l'enregistrement, à la rediffusion des émissions nationales et étrangères. D'autres initiatives plus ou moins semblables se poursuivent dans les cantons de Genève, de Fribourg, de Vaud.

Mais l'audiovisuel coûte cher, et sa rentabilité est discutée. L'acquisition de matériel, sa maintenance et son renouvellement, la fabrication de programmes ne sont possibles que dans les cantons riches. En temps d'économie et de réaction, la collaboration entre les deux grandes institutions nationales d'éducation et de formation — la Télévision et les Départements d'instruction publique — devient nécessaire. Pour étudier les multiples implications de l'audiovisuel et surtout mettre un terme aux incroyables gaspillages que constitue la privatisation des émissions SSR, il serait temps d'instituer, comme en France, un Conseil de l'audiovisuel.

Le projet d'article constitutionnel sur la radio et la télévision, qui a été enterré cette année, ne faisait aucune mention de la télévision éducative. En revanche, le projet du PSS précise au sujet des services des programmes « fournissent une contribution à la vie politique, sociale, culturelle et religieuse de notre pays, et encouragent l'émission de programmes d'éducation ». Encore insuffisant ! Monopole à caractère de service public pour une population de moins de deux millions d'habitants, la TV se doit de rendre la politique et l'économie intelligibles à tous. Et d'offrir aux établissements

d'instruction publique des moyens d'enseignement modernes.

Les Eglises « officielles » disposent depuis plusieurs années d'un temps d'antenne significatif. C'est même une des singularités de la TVR : les émissions religieuses et artistiques sont plus nombreuses que celles consacrées à l'éducation. La responsabilité de cette situation n'incombe pas à la TVR. Elle est imputable aux difficultés de collaboration entre les Départements de l'instruction publique des cantons romands qui ont des ressources et surtout des politiques différentes.

## Deux missions essentielles

Une télévision éducative a aujourd'hui deux missions essentielles : d'une part informer le public sur les questions relatives à l'enseignement et à l'école, d'autre part produire des films correspondant aux programmes scolaires et aux perspectives d'une information permanente. Suivant l'option d'une télévision intégrée, il est possible de réaliser des séries revêtant une certaine permanence, susceptibles d'être reçues à la fois dans les établissements d'enseignement et les milieux les plus divers. Par exemple sur les institutions politiques, sur l'économie, l'histoire de ces dernières décennies, les cantons suisses, etc. Les sujets d'intérêt national ne manquent pas...

Tous les enseignants, tous les animateurs ont rêvé d'avoir à leur disposition des vidéocassettes dans les bibliothèques scolaires et publiques. Déjà il n'y a plus guère de soirées d'information, de rencontres, de conférences sans la projection de films. Bientôt il sera vain d'enseigner les nouvelles générations sans recourir à des séries telles « La Chine de Mao », « Les Mayas », « America », « Méditerranée ». Sans des séries sur l'histoire et la géographie de la Suisse, sur les problèmes contemporains. Utilisées dans une stratégie « multi-media », elles constituent les moyens de rénovation de l'enseignement et d'accélération des connaissances dont l'entreprise scolaire et la société ont besoin.